

DIAL 3774

ONU : L'esclavage des Africains est le plus grand crime contre l'humanité jamais commis

Agência Brasil

lundi 30 mars 2026, mis en ligne par [Pedro Picho](#)

Cet article de l'Agência Brasil, publié le 25 mars 2026, se fait l'écho d'une résolution adoptée ce même jour par l'Assemblée générale de l'ONU [1]

L'Assemblée générale des Nations unies a approuvé ce mercredi 25 mars une résolution reconnaissant le trafic transatlantique d'Africains réduits en esclavage comme le crime contre l'humanité le plus grave jamais commis.

Le texte approuvé par la majorité des pays stipule que les États membres de l'ONU devraient envisager de présenter des excuses pour le trafic d'êtres humains réduits en esclavage et contribuer à un fonds de réparation.

Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a également plaidé pour la lutte contre les séquelles persistantes de l'esclavage, telles que les inégalités et le racisme : « Nous devons lever les obstacles persistants qui empêchent tant de personnes d'origine africaine d'exercer leurs droits et de réaliser leur potentiel ».

Pendant près de 400 ans, des millions d'Africains ont été enlevés et vendus comme marchandises dans les colonies des nations européennes, un crime qui a continué d'être commis même après l'indépendance de certains d'entre eux, comme le Brésil et les États-Unis.

Le Brésil est considéré comme le dernier pays des Amériques à avoir aboli l'esclavage, ce qui ne s'est produit qu'en 1888, et il était également la principale destination des Africains réduits en esclavage, ayant accueilli plus de 4 millions de personnes enlevées.

Résultats du vote

La proposition a été présentée par le président du Ghana, John Mahama, l'un des pays les plus touchés par ce crime, et a reçu 123 voix pour, dont celle du Brésil.

Mahama a déclaré : « Aujourd'hui, nous nous rassemblons dans une solidarité solennelle pour affirmer la vérité et chercher un chemin vers la guérison et la justice réparatrice ».

Seuls trois pays ont voté contre la résolution : les États-Unis, Israël et l'Argentine.

On a également dénombré 52 abstentions, provenant pour la plupart de pays européens. Parmi eux figurent des nations ayant exploité des colonies sur le continent africain ou ayant joué un rôle dans la consolidation de la traite négrière, comme le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et la Belgique.

D'autres pays développés, comme le Japon, le Canada et l'Australie, se sont également abstenus. En Amérique du Sud, outre le vote contre de l'Argentine, le Paraguay s'est également abstenu.

Les pays des BRICS ont voté massivement en faveur de la résolution, notamment la Chine, l'Inde, la Russie et l'Afrique du Sud, ainsi que d'autres nations américaines, asiatiques et africaines, portant le total à 123 votes.

La présidente de l'Assemblée générale des Nations unies, Annalena Baerbock, a affirmé que lutter contre ces injustices est un impératif moral, ancré dans une responsabilité collective de réparer les erreurs du passé et de bâtir un avenir plus juste : « La traite des esclaves et l'esclavage figurent parmi les violations des droits humains les plus graves de l'histoire - un affront aux principes mêmes inscrits dans la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui sont nées, en partie, de ces injustices du passé ».

Le représentant des États-Unis auprès du Conseil économique et social des Nations unies, Dan Negrea, a, avant le vote, qualifié le texte de « hautement problématique » et a déclaré que son pays « ne reconnaît pas de droit légal à des réparations pour des injustices historiques qui n'étaient pas illégales au regard du droit international au moment où elles se sont produites ».

Réparation

La déclaration approuvée souligne l'importance de remédier aux injustices historiques qui affectent les Africains et les personnes d'ascendance africaine d'une manière qui promeuve la justice, les droits humains, la dignité et la réparation.

Le document souligne également « que les demandes de réparations constituent une étape concrète vers la réparation des injustices historiques commises à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine ».

À cet égard, la résolution demande également que les biens culturels, les œuvres d'art, les monuments, les pièces de musée, les artefacts, les manuscrits et documents, ainsi que les archives nationales, soient restitués rapidement et sans entrave.

- **[Dial](#) - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3774.**

- Traduction de Pedro Picho.

- Source (portugais du Brésil) : [Agência Brasil](#), 25 mars 2026.

En cas de reproduction, mentionner au moins les auteurs, le traducteur, la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Agência Brasil signale que les personnes ayant rédigé le texte se sont appuyées sur les dépêches d'[UN News](#).